



## Information bénéficiaires assurance vie

-----  
Par Marjok

Bonjour,

Notre grand-père est décédé en juillet 2015, et nous apprenons seulement maintenant qu'une banque détient une assurance-vie à se partager entre quatre petits-enfants. La banque ne nous a jamais contacté. J'ai pourtant lu qu'elle disposait de 15 jours, après avoir été informée du décès, pour nous contacter. Or, nous savons que la banque a été informée par le notaire il y a des mois de cela.

Quels recours avons-nous, quelles sont les conséquences possibles pour avoir laissé traîner ?

Je souhaiterais connaître ces éléments de réponse avant de les contacter pour entamer les démarches.

Je vous remercie,

Bien cordialement